Prix de marché de référence OFEN

2024-11-22 - Yvan Jolidon - Commentaire (1) - innosolvenergy

Les gestionnaires de réseau de distribution doivent acheter et payer le courant injecté dans le réseau de manière décentralisée. Des conditions similaires s'appliqueront pour cela dans toute la Suisse à partir de janvier 2026: si les gestionnaires de réseau et les exploitants d'installation ne parviennent pas à un accord sur le montant à payer, ils doivent appliquer le prix du marché (prix de marché de référence) au moment de l'injection du courant. Ce prix est déterminé chaque trimestre.

Il est déjà possible de suivre le prix de marché de référence à partir de janvier 2025.

Innosolvenergy a été adapté à ce modèle. Nous importons le prix de marché de référence dans le système dès sa publication par l'OFEN. Les montants minimum à payer sont également définis dans le système.

Nous vous proposons la solution suivante: établissez un contrat de facturation avec le même tarif pour chaque installation de production.

En gérant vos installations de production dans le module dédié à cela dans innosolvenergy, avec l'indication correcte de la puissance installée et l'information «Consommation propre oui/non» Le système calcule automatiquement le montant approprié.

Les saisies de la puissance du module et de l'Utilisation se fait dans le module "Installation de production" qui est une licence particulière dans innosolvenergy.

N'hésitez pas à nous contacter via notre plateforme Primesupport pour tout complément d'information.